



Argenteuil : ouverture d'une information judiciaire sur la gestion de l'ancienne majorité

Suite à une plainte déposée par l'équipe de Georges Mothron, maire LR d'Argenteuil, en juillet 2014, une information judiciaire a été ouverte par le pôle financier du Tribunal de Grande Instance de Paris. Tout juste réélu, l'édile avait engagé une action contre l'ancien maire socialiste, Philippe Doucet, qu'il accusait d'irrégularités dans la gestion des affaires de la commune. La ville veut se porter partie civile.

C'est une nouvelle qui ne va pas contribuer à réchauffer les relations politiques à Argenteuil. Mercredi, Georges Mothron a annoncé l'ouverture d'une information judiciaire par le pôle financier du Tribunal de Grande Instance de Paris. Le maire avait déposé deux plaintes les 16 juillet et 21 août 2014 pour « favoritisme », « complicité et recel de ce délit », « trafic d'influence » et « détournement de fonds publics et abus de confiance aggravé ». Un magistrat instructeur va ainsi être en charge de l'information, précise-t-on du côté de la municipalité. Celle-ci entend bien avoir accès au dossier. *« Nous avons donc mandaté Maître Marie Dosé comme avocate afin de nous constituer partie civile dans le cadre de cette instruction »*, précise Georges Mothron. Et d'ajouter : *« Nous attendons aujourd'hui que la recevabilité de notre constitution de partie civile soit actée par la magistrature. »*

De son côté, Philippe Doucet dit rester serein. *« Depuis cette plainte, je n'ai jamais été entendu, jamais mis en cause. J'attends tout cela avec beaucoup de sérénité et d'intérêt »*, affirme l'ancien maire socialiste. ◆